

Ref : CA2023/65

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 15 DÉCEMBRE 2023

**DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU PLAN D' ACTIONS 2024 DU CONTRÔLE INTERNE
COMPTABLE ET BUDGÉTAIRE (CICB) DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE**

➡ Le **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 15 décembre 2023 réuni sous la présidence de Monsieur Lionel LARRÉ,

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.712-2, L.712-3,

Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,

Vu la délibération CA2023/50 du 29 septembre 2023 portant approbation de la charte et fixant les principes, organisation et fonctionnement du contrôle interne comptable et budgétaire (CICB) de l'Université Bordeaux Montaigne,

➤ Après en avoir délibéré,

➡ **DÉCIDE :**

Article 1 :

Par la présente délibération, le conseil d'administration de l'Université Bordeaux Montaigne approuve le plan d'actions 2024 du contrôle interne comptable et budgétaire (CICB) de l'établissement, tel que fixé par le document figurant en pièce ci-jointe.

Article 2 :

La présente délibération sera transmise à Madame la rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, rectrice d'académie de Bordeaux, chancelière des universités d'Aquitaine. Elle sera publiée sur le site internet de l'université conformément aux dispositions statutaires relatives à la publication des actes règlementaires de l'université Bordeaux Montaigne.

Délibéré (en mode hybride présentiel & à distance) par le conseil d'administration, à Pessac, le 15/12/2023.

Membres présents	18
Membres représentés	11
Abstention (s)	0
Votants	29
Blanc(s) ou nul(s)	0
Suffrages exprimés	29
Pour	29
Contre	0



Le Président,

Lionel LARRÉ.

Publié le :

20 DEC. 2023

Transmis à Mme la Rectrice de l'Académie de Bordeaux :

19 DEC. 2023